

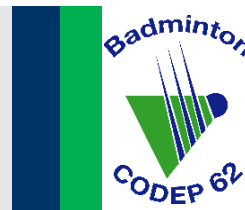
## COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DU PAS DE CALAIS

Maison des Sports 9 Rue Jean BART 62143 ANGRES

Tel : 06.20.98.00.55 / 03.21.72.67.87

Email : [codep62@hotmail.com](mailto:codep62@hotmail.com)

Site : [www.Codep62badminton.com](http://www.Codep62badminton.com)



## Règlement des Trophées Départementaux Jeunes

**Joueurs :** Les TDJ sont ouvert à tous les joueurs des catégories Poussin, Benjamin, Minime et Cadet. Ils peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux lorsque des tableaux de double sont organisés. Un joueur ne peut s'inscrire que dans sa catégorie ou dans la catégorie juste supérieure à la sienne (Un poussin ne peut pas jouer en minime).

**Inscriptions :** Les inscriptions sont à effectuer sur le site Badnet. Vous trouverez l'ensemble des compétitions organisées par le Cd Bad 62 à cette adresse : <https://comite62.badnet.org/Src/>

Les inscriptions sont possibles jusqu'au dimanche précédant la compétition.

Les frais d'inscriptions sont refacturés en fin de saison à chaque club.

Le montant de l'inscription par joueur est de 4€ pour un tableau de simple et de 2€ pour un tableau de double.

**Horaires :** Les horaires de convocation des joueurs seront disponibles sur le site de Badnet et seront envoyées au responsable du club au plus tard le mardi précédant le tournoi.

**Fichier Badplus :** Il est réalisé ainsi que le tirage au sort par le responsable jeune du comité départemental. Les têtes de série seront désignées soit en fonction du CPPH, soit en fonction du classement des TDJ. Le classement pris en compte sera celui du jeudi suivant la clôture des inscriptions.

**Déroulement de la compétition :** Des groupes de niveau seront mis en place afin de pouvoir disputer un tableau de simple ainsi qu'un tableau de double. L'objectif sera également que tout le monde puisse faire un nombre identique de matchs.

**Volants :** Le volant officiel des TDJ sera le Yonex AS30. Les volants seront fournis par le CD BAD62 pour l'ensemble des finales.

**Récompenses :** L'ensemble des récompenses sera fourni par le Codep.

En simple, les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.

En double, les 2 premiers de chaque tableau seront récompensés.

**Classement des TDJ :** Les TDJ se déroule sur 6 étapes organisées tout au long de l'année.

Le championnat Départemental constitue la deuxième étape de ces TDJ.

Lors de ces étapes le joueur marque des points en fonction du niveau atteint (Vainqueur : 20 pts ; Finaliste : 18 pts ; 3<sup>ème</sup> : 16 pts.....) à la fois en simple, en double et en mixte.

Le cumul de ces points permet d'établir un classement général.

En fin de saison les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés par le Codep. Seuls les joueurs ayant participé à 4 des 6 étapes pourront être récompensés.

L'ensemble des récompenses sera remis au représentant du club lors de l'AG du Codep.